



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 23/12/2008

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 décembre 2008
D - 20080687

Aujourd'hui Lundi 22 décembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (***présent jusqu'à 18 h 15***), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

Suspension de séance à 20 h
Reprise de la séance à 21 h

LISTE DES PRESENTS ET D'EXCUSES COMPLEMENTAIRES A PARTIR DE 21 H

Etaient Présents :

M. Jean Marc GAUZERE

Excusés supplémentaire :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU

***OPAH Centre Historique. Subventions de la Ville aux
propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

M. et Mme ARLUCIAGA Pierre, copropriétaires de l'immeuble sis 8, rue de la Sau à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 5 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 juillet 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 1er juillet 2008 sous le n° 033001408.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 102 215 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 71 551 €

- Aide de la CUB 10% : 10 222 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $102\,215\text{ €} \times 10\% = 10\,222\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. et Mme ARLUCIAGA Pierre une participation d'un montant de 10 222 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 30, rue Leyteire**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble de 4 logements et 1 local en 4 logements dont 2 en Loyer PST (1T1 – 1T2), 1 local vélo et 1 local poubelles ainsi que la création d'un parking non subventionnés

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

M. et Mme GIBAUD Hervé, copropriétaires de l'immeuble sis 30, rue Leyteire à Bordeaux pour un logement de type 2 en loyer PST.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 1er juillet 2008 sous le n° 033002687.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 45 340 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 34 005 €

- Aide de la CUB 10% : 4 534 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $45\,340\text{ €} \times 10\% = 4\,534\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. et Mme GIBAUD Hervé une participation d'un montant de 4 534 € pour la Ville de Bordeaux

M. et Mme GAUDY Rémy, copropriétaires de l'immeuble sis 30, rue Leyteire à Bordeaux pour un logement de type studio en loyer PST.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 1er juillet 2008 sous le n° 033002688.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 23 272 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 454 €

- Aide de la CUB 10% : 2 327 €
- Aide de la Ville au propriétaire : $23\,272\text{ €} \times 10\% = 2\,327\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. et Mme GAUDY Rémy une participation d'un montant de 2 327 € pour la Ville de Bordeaux

Immeuble 46-48, rue Porte Dijaux

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble composé de 2 logements et 12 chambres en 5 logements dont 2 en loyer conventionné (1T2 – 1T3).

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

M. et Mme MILHEAU J.François, copropriétaires de l'immeuble sis 46-48, rue Porte Dijaux à Bordeaux pour un logement de type 3 en loyer conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 28 mai 2008 sous le n° 033002522.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 49 008 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26 954 €

- Aide de la CUB 10% : 4 901 €
- Aide de la Ville au propriétaire : $49\,008\text{ €} \times 10\% = 4\,901\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. et Mme MILHEAU J.François une participation d'un montant de 4 901 € pour la Ville de Bordeaux

M. et Mme CONSTENSOUX Grégoire, copropriétaires de l'immeuble sis 46-48, rue Porte Dijaux à Bordeaux pour un logement de type 2 en loyer conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 28 mai 2008 sous le n° 033002521.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38 093 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20 951 €

- Aide de la CUB 10% : 3 809 €
- Aide de la Ville au propriétaire : $38\,093\text{ €} \times 10\% = 3\,809\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. et Mme CONSTENSOUX Grégoire une participation d'un montant de 3 809 € pour la Ville de Bordeaux

SCI CARRERA III, copropriétaire de l'immeuble sis 17, rue Beaubadat à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 3bis en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 28 mai 2008 sous le n° 033002531.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 49 457 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 201 €

•Aide de la CUB 10% : 4 946 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $49\,457 \text{ €} \times 10\% = 4\,946 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

•Accorder à la SCI CARRERA III une participation d'un montant de 4 946 € pour la Ville de Bordeaux

M. BOULAHOUAL Mohamed, propriétaire de l'immeuble sis 37, rue Ste Colombe à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de l'immeuble composé d'un local commercial et de trois logements dont deux en loyer PST (2T3)

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 28 mai 2008 sous le n° 033001694.

Logement 2 (loyer PST) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 61 295 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 45 972 €

•Aide de la CUB 10% : 6 130 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $61\,295 \text{ €} \times 10\% = 6\,130 \text{ €}$

Logement 3 (loyer PST) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 41 469 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31 102 €

•Aide de la CUB 10% : 4 147 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $41\,469 \text{ €} \times 10\% = 4\,147 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. BOULAHOUAL Mohamed une participation d'un montant de 10 277€ pour la Ville de Bordeaux

M. Mme BERARD Jérôme, propriétaires de l'immeuble sis 7, rue de la Tour du Pin à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble vacant en maison de type 3 en loyer PST et avec l'amélioration d'une place de stationnement.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 1er juillet 2008 sous le n° 033002686.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 57 367 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 43 025 €

- Aide de la CUB 10% : 5 737 €
- Aide de la Ville au propriétaire : $57\,367 \text{ €} \times 10\% = 5\,737 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme BERARD Jérôme une participation d'un montant de 5 737 € pour la Ville de Bordeaux

Indivision BARRE DE MONTESQUIOU, propriétaire de l'immeuble sis 31, rue Neuve à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble vacant composé d'un local commercial et trois logements en un local commercial et deux logements dont un de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 septembre 2008 sous le n° 033002798.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 36 972 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 729 €

- Aide de la CUB 10% : 3 697 €
- Aide de la Ville au propriétaire : $36\,972 \text{ €} \times 10\% = 3\,697 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision BARRE DE MONTESQUIOU une participation d'un montant de 3 697 € pour la Ville de Bordeaux

SCI SOFIMO, propriétaire de l'immeuble sis 123, rue Ste Catherine à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble composé de locaux divers et trois logements en six logements dont deux en loyer PST (2T2).

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 septembre 2008 sous le n° 033002796.

Logement 1 (loyer PST) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 42 504 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31 878 €

•Aide de la CUB 10% : 4 250 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $42\,504 \text{ €} \times 10\% = 4\,250 \text{ €}$

Logement 3 (loyer PST) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 51 014 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 38 260 €

•Aide de la CUB 10% : 5 101 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $51\,014 \text{ €} \times 10\% = 5\,101 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

•Accorder à la SCI SOFIMO une participation d'un montant de 9 351 € pour la Ville de Bordeaux

Mle VITRY Florence, copropriétaire de l'immeuble sis 45, quai Richelieu à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 septembre 2008 sous le n° 033002785.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 33 398 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18 369 €

•Aide de la CUB 10% : 3 340 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $33\,398 \text{ €} \times 10\% = 3\,340 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

•Accorder à Mle VITRY Florence une participation d'un montant de 3 340 € pour la Ville de Bordeaux

SCI ALAREL, propriétaire de l'immeuble sis 8, rue Buhan / 23, rue Bouquière à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de l'immeuble composé d'un local commercial et de quatre logements de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 septembre 2008 sous le n° 033002800.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 24 303 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 367 €

•Aide de la CUB 10% : 2 430 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $24\,303 \text{ €} \times 15\% = 3\,645 \text{ €}$

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 24 303 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 367 €

•Aide de la CUB 10% : 2 430 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $24\,303 \text{ €} \times 15\% = 3\,645 \text{ €}$

Logement 3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 24 303 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 367 €

•Aide de la CUB 10% : 2 430 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $24\,303 \text{ €} \times 15\% = 3\,645 \text{ €}$

Logement 4 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 24 303 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 367 €

•Aide de la CUB 10% : 2 430 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $24\,303 \text{ €} \times 15\% = 3\,645 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

•Accorder à la SCI ALAREL une participation d'un montant de 14 580 € pour la Ville de Bordeaux

Indivision COURBIS, copropriétaire de l'immeuble sis 48, allées de Tourny à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 septembre 2008 sous le n° 033002802.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38 858 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 21 372 €

•Aide de la CUB 10% : 3 886 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $38\,858 \text{ €} \times 15\% = 5\,829 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

•Accorder à l'Indivision COURBIS une participation d'un montant de 5 829 € pour la Ville de Bordeaux

Mme JOURDAN M.Thérèse, copropriétaire de l'immeuble sis 20, quai Richelieu à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 septembre 2008 sous le n° 033002764.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 51 753 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28 464 €

•Aide de la CUB 10% : 5 175 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $51\,753 \text{ €} \times 15\% = 7\,763 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

•Accorder à Mme JOURDAN M.Thérèse une participation d'un montant de 7 763 € pour la Ville de Bordeaux

M. MONTAGNE Gaspard, copropriétaire de l'immeuble sis 11, rue de la Sau à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 septembre 2008 sous le n° 033002801.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 53 977 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 687 €

•Aide de la CUB 10% : 5 398 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $53\,977 \text{ €} \times 15\% = 8\,097 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

•Accorder à M. MONTAGNE Gaspard une participation d'un montant de 8 097 € pour la Ville de Bordeaux

M. MOREL Pierre, copropriétaire de l'immeuble sis 60-61bis, crs Xavier Arnozan à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 septembre 2008 sous le n° 033002833.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 26 810 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14 746 €

•Aide de la CUB 10% : 2 681 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $26\,810 \text{ €} \times 10\% = 2\,681 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

•Accorder à M. MOREL Pierre une participation d'un montant de 2 681 € pour la Ville de Bordeaux

M. Mme LANGE Guillaume, copropriétaires de l'immeuble sis 34, rue Ausone à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 8 juillet 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 septembre 2008 sous le n° 033002848.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 71 256 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 39 191 €

•Aide de la CUB 10% : 7 126 €

•Aide de la Ville au propriétaire : $71\,256 \text{ €} \times 10\% = 7\,126 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme LANGE Guillaume une participation d'un montant de 7 126 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 décembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire